



## BILAN AGENDA 21 (mars 2014 – décembre 2015)



**Préserver les ressources d'aujourd'hui au bénéfice des générations futures** ; respecter l'environnement pour sauver notre écosystème ; faire de l'éco-responsabilité un élément permanent de la citoyenneté universelle, tels sont les trois principes qui guident l'agenda 21 de notre Commune résolument inscrite dans ce mouvement global d'utilisation raisonnée des ressources où chaque citoyen, chaque continent, toute la collectivité Humaine a un rôle important à jouer.

En mars 2014 à la Ville aux Dames, le Maire Alain BÉNARD initie la mise en place d'un comité permanent d'Agenda 21. Cette volonté se traduit aujourd'hui par des réalités visibles dans tous les secteurs de la vie communale.

'Faire pour être exemplaire', telle est la ligne de cette action qui s'est d'abord concentrée sur les activités et les services de la Commune : administration, voirie, bâtiments, MAFPA, espaces verts, restaurant scolaire, écoles, éclairage, eau, électricité.....

Les constats confortent l'adhésion de tous les acteurs communaux à la nouvelle manière de vivre et de solliciter notre environnement au cœur des négociations planétaires de la COP21. Car, si à l'échelle de la planète notre Commune a la taille d'une tête d'épingle, c'est la logique de la goutte d'eau qui prévaut en ce qui concerne l'Agenda 21 : aucun effort n'est ni inutile ni insignifiant pour sauver notre planète en danger.

**Services administratifs** : la dématérialisation d'un très grand nombre de procédures et de documents et surtout l'évolution des comportements, s'inscrivent désormais dans une politique globale de bonne gestion de la collectivité conforme à la démarche Agenda 21.

**Appels d'offres** : désormais, les exigences de l'Agenda 21 font partie des critères d'évaluation et de notation dans tous nos appels d'offres.

**Bâtiments** : Chaque action est guidée par les gains d'énergie tout en augmentant le confort général grâce aux choix des matériaux (peintures à l'eau ...) et matériels (leds, ...) destinées à répondre au respect de l'environnement.

La sensibilisation à l'utilisation des énergies a permis de revoir à la baisse certains abonnements ou de les ajuster aux besoins. La généralisation des horloges pour gérer l'extinction des éclairages des bâtiments communaux contribue fortement à la diminution des consommations électriques.

**Voierie** : Le recyclage des enrobés et des bétons de démolition pour un réemploi dans de nouveaux projets fait désormais partie des comportements éco responsables.

**Espaces verts** : La diminution de 95% de produits phytosanitaires, le choix de nouvelles essences pour les plantations et le paillage conduisent à une moindre consommation d'eau ou une moindre évaporation.

Certes nous devons nous accommoder de la présence de quelques herbes sur nos trottoirs ; cela n'est ni une négligence, ni une baisse de niveau de la qualité du service rendu à la population.

Le gain de temps sur la taille et une moindre utilisation des engins thermiques confortent l'orientation Agenda 21 du service.

**Restaurant scolaire** : La sensibilisation au gaspillage a conduit chaque enfant à maîtriser le contenu de son plateau repas. Par le tri désormais généralisé, chaque enfant contribue à une nette réduction des déchets alimentaires au grand bonheur des enfants et des familles.

**Écoles** : Enseignants et élèves sont désormais sensibilisés à l'utilisation raisonnée des énergies (eau, électricité notamment) l'Agenda 21 prend ainsi sa place en généralisant des réflexes vertueux de tous les instants.

**Éclairage public** : avec la CCET, de juin à octobre, l'extinction des candélabres dans certains quartiers a permis de diminuer la pollution lumineuse dans les rues de la Commune sans négliger la sécurité de chacun, la nuit.. En cela, le projet "voisins vigilants" constitue un mode alternatif et collectif de la vigilance globale et citoyenne.

Cette opération a permis une économie d'énergie d'environ 3 300 kWh sur trois mois pour notre Commune. Une opération en phase d'essai et destinée à s'amplifier.

**Eau** : La traque aux fuites d'eau s'intensifie avec des vérifications permanentes et le choix de télé-relevés pour surveiller plus efficacement le réseau et améliorer encore sa performance déjà efficace à 95% sur le territoire. La Ville aux Dames a fait le choix de ne pas capter l'eau dans le Cénomaniens (nappes souterraines) afin de préserver nos ressources.

Et si la **MAFPA** est pionnière pour l'utilisation de produits d'entretien exclusivement bio, les services communaux lui emboîtent le pas pour l'entretien des écoles et des bâtiments publics.

**Les humains** : Ultime finalité de tous ces efforts, l'attention portée à la sécurité, à la santé, aux conditions de travail des agents favorise l'implication des agents municipaux dans la démarche Agenda 21. La généralisation des bonnes pratiques, du respect de la nature, de l'environnement, des ressources et des Hommes traduit la volonté d'une responsabilité collective partagée.

Les économies réalisées, les changements de comportement dans l'utilisation des ressources, la recherche constante de sources d'économie, l'éloignement déterminé de conduites à risques, la très nette réduction des produits phytosanitaires sont aujourd'hui mesurables à travers des analyses régulières.

Changer de modèle de société ne se décrète pas et les nouveaux modes de consommation et de comportements éco-responsables sont à la source de nouvelles pratiques de vie, dont les fondations se mettent en place chaque jour dans nos services. Certes cela a un coût, mais il est très vite amorti par les économies réalisées ; et les affichettes mises en place dans tous les bâtiments municipaux sont une invitation permanente à respecter et préserver les ressources.

Et c'est ainsi que l'Agenda 21 de notre Commune devient l'affaire de tous.